



# **FORMATION des professionnels de santé aux SSE**

Une Mission d'ESR

Missions NRBC –  
ESR Rennes et Rouen –  
COFIL Zonal de Mars 2016

# Début 2015 : nouvelle réglementation

- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'AFGSU (JO du 13 janvier 2015)
- Note de cadrage : formation des professionnels de santé aux situations sanitaires exceptionnelles (Printemps 2014)

# Note technique de cadrage

## REFERENT SSE

(MED, IDE, CS, Pharmacien, personnel d'encadrement qualifié dans les SSE ...)

- **Personne ressource** de l'ETS pour le PB
- Désigné par le Directeur de l'ETS selon
  - ses besoins : taille de l'ETS, plateau technique (SU, Réa, SMIT, Pédiatrie...)
  - sa situation géographique et les risques
  - ses missions allouées par l'ARS (ETS repli, recours, référence, PB Elargi, risques NRBC)
- Organise et participe aux exercices
- Est en lien avec le CESU pour l'adéquation des besoins en formation



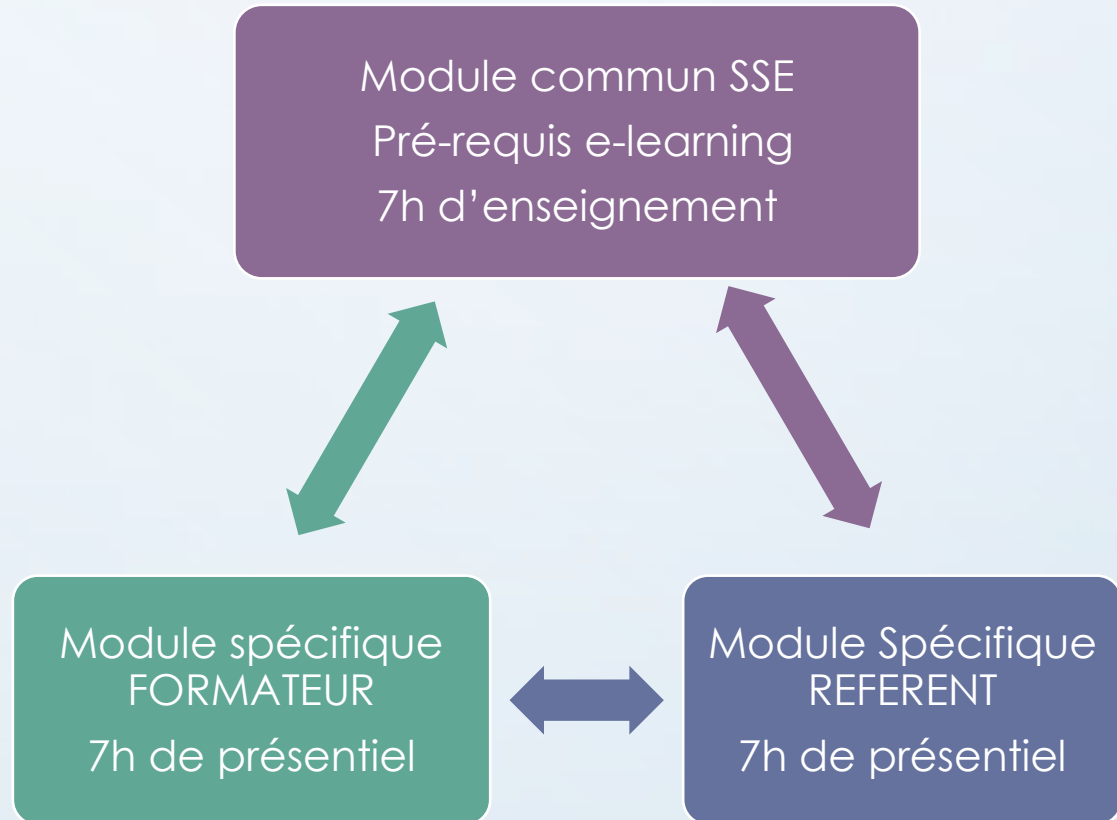
## FORMATEUR SSE

(Enseignant CESU, agent titulaire de l'AFGSU Spécialisée travaillant ou impacté par les SSE / en capacité de porter un EPI)

- **Enseignant CESU**
- Désigné par le directeur du CESU
- Organise la formation des prof. à l'AFGSU Spécialisée
- Assure la mise en adéquation des besoins de formation issue du PB
- Participe aux exercices



# Nouveau dispositif de formation SSE



- Référentiel national ... (toujours en attente !)
- Mise œuvre par les ESR avec EPI, UDH ...
- Intègre une approche « métier »
- Tient compte des problématiques zonales

# Objectifs de formation : appréhender

## Module COMMUN

- \* Les SSE , organisation de la réponse
- \* Les risques NRBC
- \* Les EPI
- \* La décontamination hospitalière

## Module REFERENT

- \* Outils méthodo pour l'élaboration du PB
- \* Process d'organisation des exercices PB
- \* Les axes d'amélioration du dispositif PB selon les RETEX

## Module FORMATEUR

- \* Outils pédagogiques pour l'enseignement de l'AFGSU Spécialisée
- \* Les référentiels de formation de l'AFGSU Spécialisée
- \* Les principes nécessaires à la compréhension des risques NRBCe
- \* Les EPI
- \* La mise en œuvre d'une unité de décontamination

# Rôles des différents acteurs (1)

- **National**

- Le Ministère de la santé

- Élabore le cadre réglementaire et définit les orientations des formations SSE
    - Suit et anime les réseaux zonaux des CESU avec la CNFSU en s'appuyant aussi sur les travaux de l'EPRUS



# Rôles des différents acteurs (2)

- **Zonal**

- L'ARSZ

- En concertation avec les ARS prépare le plan de formation et d'entraînements des intervenants du système de santé qui s'inscrit dans le volet formation du PZM avec appui sur l'ESR
    - Participe au comité pédagogique du réseau zonal des CESU

- Les ESR

- Participent à l'élaboration du programme de formation zonale grâce à la synthèse des besoins des CESU
    - Organisent et dispensent les formations de REFERENT et FORMATEUR SSE avec le CESU Zonal
    - Coordonnent et conseillent les ETS et les CESU pour la mise en œuvre des formations, la constitution des équipes opérationnelles, la préparation et réalisation des exercices
    - Animent le réseau zonal des CESU et transmettent le bilan d'activité de ce réseau

- Réseau zonal des CESU (animé par l'ESR)

- Diffuse les référentiels
    - Constitue un comité pédagogique
    - Elabore les bilans des formations spécialisées réalisées dans la zone
    - Synthèse les besoins de formations spécialisées par les différents réseaux régionaux





# Rôles des différents acteurs (3)

- **En région**

- Les ARS

- Recueillent les besoins de formations (REFERENT et FORMATEUR) sur la base d'orientation du dispositif ORSAN
    - S'assurent que les ETS disposent d'un PB et leur notifient leurs obligations en matière de décontamination (note technique de cadrage sur la décontamination - mai 2012)
    - Incitent les directions des ETS à développer les formations du personnel en matière de SSE
    - Veillent à la mise en place du plan de formation par les CESU





# Rôles des différents acteurs (4)

- **Localement**

- L'Établissement de santé siège de SAMU

- recense les besoins en formation du département et met en œuvre le programme de formation
    - s'appuie sur le CESU de son SAMU
    - contribue à la formation de l'AFGSU spécialisée, notamment dans le cadre du plan blanc d'établissement prévu à l'article L. 3131-7.

- L'Établissement de santé

- recense ses besoins en formation
    - inscrit la formation « AFGSU spécialisée » dans son plan de formation
    - détermine, ses besoins en formateurs SSE (en cas de délocalisation d'activité de CESU) et/ou en référents SSE
    - définit, en liaison avec le CESU de son département, les modalités de réalisation des formations
    - assure le maintien de l'opérationnalité des équipes



# Rôles des différents acteurs (5)

– **Les CESU (selon le comité pédagogique zonal) sont chargés de**

- Recenser les besoins régionaux en formation
- Définir les moyens nécessaires à la réponse de ces besoins
- Mettre en place le programme zonal de formation
- Assurer le support logistique des formations des ESR pour les formations de Referents SSE et formateurs SSE



La formation est une composante essentielle sur laquelle repose l'efficacité de notre système de santé ...

**Continuons nos actions de formations engagées depuis de nombreuses années.**

